

EAU, DROITS ET RÉCONCILIATION

***Les droits... Qui en détient?
Qui n'en détient pas?***

La réconciliation est la voie vers l'action.

« Vérité, réconciliation et éducation »

Conférence sur l'éducation d'Unifor

Du 11 au 13 mai 2018

*Pour comprendre ce que pourrait être la réconciliation,
nous devons comprendre le voyage
long et difficile qui nous a amenés ici.*

Il nous appartient à tous et toutes de fonder la réconciliation sur la reconnaissance. Et lorsque nous relèverons ce défi et tournerons la page sur le chapitre le plus sombre de l'histoire de notre pays, le Canada s'en trouvera certainement renforcé. Tout est maintenant en place.

La réconciliation est un processus permettant de rétablir des relations rompues.

Quel sera votre acte de réconciliation?

L'eau, la source et la nourriture de toutes les formes de vie, est devenue une source de destruction et de conflits catastrophiques.

Les Autochtones partagent une philosophie pour vivre en harmonie avec la nature. Ils sont fiers de respecter la Terre, notre mère, et ses ressources.

La capacité des Autochtones de se développer comme personnes et comme peuple se fonde sur la relation entre eux et la terre, ainsi qu'entre une personne et une autre dans le cadre de leurs coutumes et des lois non écrites. Lorsque cette relation est détruite, leur identité et leur continuité en tant que peuple sont menacées et une crise s'ensuit.

L'eau, c'est la vie.

Les étendues d'eau, petites et grandes, soutiennent la vie. L'eau est la ressource la plus abondante offerte aux humains et aux autres formes de vie. L'eau est nécessaire à la survie de tous les organismes vivants sur la Terre. Mais elle est maintenant devenue un bien dispendieux. Nos corps sont composés d'environ 60 % d'eau, et nous ne pouvons pas survivre plus que quelques jours sans eau. Pourtant, encore aujourd'hui, l'eau courante propre est un luxe pour la plupart des Autochtones qui vivent sur des terres canadiennes.

Le Canada, l'un des pays les plus riches au monde, est aussi l'un des plus riches en eau. L'accès à l'eau potable sécuritaire, abordable et en quantités suffisantes et à des mesures d'assainissement adéquates est facile pour la plupart des Canadiennes et Canadiens. Mais ce n'est pas le cas pour de nombreux Autochtones. L'eau potable de qualité inférieure sur les terres autochtones est un problème historique qui ne s'est pas

L'eau courante propre est un luxe.

Environ 20 000 Autochtones qui vivent dans des réserves du Canada n'ont pas accès à l'eau courante ou à un réseau d'égouts. Aussi, plus de 100 avis d'ébullition d'eau sont habituellement en vigueur, et certains Autochtones vivent sous le coup de tels avis depuis près de 20 ans.

beaucoup amélioré au fil du temps. L'eau offerte dans bon nombre de ces communautés, connues sous le nom de réserves, est contaminée, difficile d'accès ou comporte des risques en raison de systèmes de traitement défectueux.

Après avoir entendu des témoignages éloquentes de survivants des pensionnats dans l'ensemble du Canada pendant sept ans, la Commission de vérité et de réconciliation a publié son rapport final en juin 2015. La Commission a également publié ses 94 appels à l'action afin de « remédier aux conséquences des pensionnats et de faire progresser le processus de réconciliation ».

Saisir un verre. Ouvrir le robinet. Boire. Il s'agit d'un rituel bien simple pour la plupart des Canadiennes et Canadiens. Mais pour près d'un demi-million de résidents vivant dans les réserves, l'eau peut contenir du mercure, de l'arsenic et de l'uranium.

La réconciliation des promesses signifie une eau potable propre pour tous.

Le droit à l'eau

L'eau est un **droit de la personne fondamentale**. Il s'agit d'une condition préalable à l'application de tous les autres droits de la personne, y compris le droit à la vie lui-même.

Les Canadiens possèdent un droit constitutionnel à l'égard de l'eau, un droit exécutoire qui n'est pas respecté pour de nombreux Autochtones qui vivent dans les réserves.

Les Nations Unies ont déclaré que l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement étaient des droits de la personne.

Pourtant, de nombreuses communautés autochtones sont privées de leur droit à l'eau. Les communautés ne disposent pas de services appropriés d'assainissement, de traitement des eaux d'égout et d'approvisionnement en eau potable. Et de nombreuses communautés font face à des problèmes économiques et de santé en raison de l'exploitation industrielle.

Eaux troubles dans les communautés des Premières Nations

Pour la plupart des Canadiens, la qualité de l'eau potable est strictement régie par des lois et des règlements provinciaux, municipaux et territoriaux. Le gouvernement canadien réglemente la qualité de l'eau des communautés situées en dehors des réserves, mais il n'existe aucun règlement contraignant pour l'approvisionnement en eau dans les réserves autochtones. La plupart des Canadiens n'ont aucune difficulté à profiter de leurs droits à l'eau et à des services d'assainissement. En revanche, les peuples autochtones dans les réserves vivent une réalité étonnamment différente.

L'approvisionnement en eau potable sécuritaire aux Autochtones vivant dans les réserves est géré à l'échelle fédérale où elle est supervisée par Affaires autochtones et du Nord Canada.

Il existe une variation considérable dans la gestion de l'eau potable au Canada, et aucune législation fédérale n'est présentement en place quant aux normes relatives à l'eau potable.

Absence de réglementation

La discrimination juridique qui existe quant à la réglementation et à la protection de l'eau potable dans les réserves autochtones contribue grandement à cette négligence. La réglementation provinciale et territoriale régissant l'eau potable sécuritaire et l'assainissement, laquelle vise à protéger la santé de la plupart des résidents canadiens, ne s'étend pas aux réserves autochtones, à moins d'être un employé du gouvernement fédéral dans une réserve.

Ce n'est pas surprenant que ce système déséquilibré de règlements ait produit des résultats divergents relativement à l'accès à une eau potable sécuritaire et à des services d'assainissement. Comparativement à d'autres Canadiens, les foyers autochtones dans les réserves sont 90 fois plus susceptibles d'être privés d'eau courante. Le manque d'accès à une eau potable sécuritaire a des effets physiques et psychologiques négatifs. Le gouvernement

fédéral reconnaît que l'incidence des maladies hydriques est plusieurs fois supérieure dans ces communautés que dans la population générale. Les effets négatifs sur la santé associés à une structure inadéquate d'approvisionnement en eau incluent des taux élevés d'influenza, de coqueluche et de problèmes relatifs aux infections cutanées, à l'eczéma et au psoriasis.

Types d'avis d'ébullition de l'eau potable

Avis d'ébullition de l'eau : Émis comme mesure préventive lorsque l'eau du réseau d'alimentation en eau d'une communauté contient ou est susceptible de contenir des bactéries, des virus ou des parasites pathogènes qui peuvent causer des maladies d'origine hydrique, ou lorsque la qualité de l'eau est discutable et que l'ébullition éliminera les contaminants présents dans l'eau.

Avis de ne pas boire : Émis lorsque le réseau d'alimentation en eau d'une communauté contient un contaminant, comme une substance chimique, qui ne peut pas être éliminé de l'eau par ébullition. L'eau ne devrait pas être utilisée pour boire, se brosser les dents, cuisiner, laver des fruits et des légumes, préparer des préparations pour nourrissons ou d'autres boissons, des soupes ou des cubes de glace, donner le bain aux bébés et tout-petits, et nourrir les animaux. Elle peut être utilisée à des fins domestiques comme prendre une douche ou un bain.

Avis de non-utilisation : Émis lorsque le réseau d'alimentation en eau contient des contaminants qui ne peuvent pas être éliminés par ébullition et que la consommation représente un risque pour la santé. L'exposition à l'eau lors du bain peut causer des irritations de la peau, des yeux ou du nez.

Mesures suggérées aux Canadiens

La relation des Autochtones avec l'eau exige bien plus qu'une simple reconnaissance d'un droit d'utiliser ou de consommer l'eau et doit comprendre le respect de notre responsabilité de prendre des décisions pour préserver l'eau et sa capacité de maintenir la vie. Le choix de continuer d'ignorer ou de miner le droit d'accès des Autochtones à l'eau et de la préserver offre uniquement une

certitude de destruction des sources d'eau et de la vie qui en dépend.

Le 22 mars 2016 (Journée mondiale de l'eau), le nouveau premier ministre Justin Trudeau avait annoncé le budget de son gouvernement, et d'importants fonds devaient être consacrés à la gestion des infrastructures défaillantes dans les communautés des Premières Nations. Une somme de 4,6 milliards de dollars devrait être investie dans les infrastructures au cours des 5 prochaines années. Le respect de l'engagement du gouvernement nécessitera la prise de nombreuses mesures. Les premières mesures à prendre consistent notamment à s'assurer que les communautés autochtones dirigent les processus et disposent des outils, des fonds et de la formation nécessaires pour exploiter et entretenir les systèmes d'approvisionnement, ainsi qu'à reconnaître qu'une approche uniformisée ne permettra pas de répondre aux divers besoins des différentes communautés.

Dernières nouvelles

Le 23 janvier 2018, Jane Philpott, ministre des Services aux Autochtones, a annoncé que près de 250 systèmes supplémentaires d'approvisionnement en eau potable seraient inclus dans son engagement d'offrir de l'eau potable propre dans les réserves.

Avis d'ébullition de l'eau de longue date récemment levés

- **Première Nation de Cowessess, Saskatchewan, en date du 22 mars 2018**

Un avis d'ébullition de l'eau de longue date a été levé dans la communauté.

L'avis était en vigueur depuis le 15 février 2017. Il a été levé à la suite de réparations effectuées au système. Services aux Autochtones Canada continuera de travailler avec la Première Nation pour assurer un futur approvisionnement en eau

potable sécuritaire pour la communauté.

- **Poundmaker, Saskatchewan, en date du 20 mars 2018**

Un avis d'ébullition de l'eau de longue date a été levé dans la communauté.

L'avis était en vigueur depuis le 19 août 2009. Il a été levé puisque l'eau fournie par le système est considérée comme sécuritaire. Un autre avis de longue date concernant un autre système public dans une communauté différente de Poundmaker a été levé le 21 avril 2017.

- **Première Nation de Pauingassi, Manitoba, en date du 15 mars 2018**

Un avis d'ébullition de l'eau de longue date a été levé dans la communauté.

L'avis était en vigueur depuis le 24 septembre 2014. Il a été levé à la suite de l'agrandissement et de la mise à niveau du système public d'approvisionnement en eau.

« COMMENT PEUT-IL Y AVOIR
UNE RÉCONCILIATION
DANS UN PAYS OÙ
CE GENRE D'INÉGALITÉ EST
CONSIDÉRÉ
COMME ACCEPTABLE? »

RÉSERVE SHOAL LAKE N° 40
CHEF [ERWIN REDSKY](#)

- **Nation crie de Red Earth, Saskatchewan, en date du 2 mars 2018**

L'avis était en vigueur depuis juin 2016 et, en juin 2017, il est devenu un avis à long terme. Le Ministère continue de travailler avec la communauté pour répondre à ses besoins à long terme en matière d'approvisionnement en eau.

Avis d'ébullition de l'eau de longue date récemment instaurés

- **Première Nation de Big Grassy River, Ontario, en date du 1^{er} mars 2018**

Cet avis concernant l'approvisionnement en eau potable est en vigueur depuis plus de 12 mois. Services aux Autochtones Canada travaille avec la Première Nation sur un plan d'action pour rétablir le système d'approvisionnement en eau potable de la communauté. L'avis devrait être levé d'ici juin 2018.

En date du 28 mars 2018



Un engagement financier ne permettra pas de régler à lui seul la crise de l'eau potable.

Il est temps de demander réparation pour la façon dont le gouvernement traite avec les Autochtones.

En plus des investissements dans les infrastructures, le gouvernement devrait résoudre de nombreux autres problèmes qui contribuent à la crise de l'eau potable,

notamment :

- le manque de règlements contraignants sur la qualité de l'eau dans les réserves autochtones;
- le sous-financement permanent et la budgétisation arbitraire pour les coûts du système d'approvisionnement en eau, y compris les dépenses en immobilisations, les coûts d'exploitation et les coûts d'entretien;
- le manque de soutien pour les systèmes d'approvisionnement en eau et les systèmes domestiques;
- la détérioration des conditions des sources d'eau;
- le manque de capacité et de soutien pour les exploitants des systèmes d'approvisionnement en eau.

La question concerne non seulement des droits de la personne fondamentaux, mais aussi la préservation écologique pour toutes les formes de vie.

Le déni du droit d'accès à l'eau des Autochtones est une forme de racisme qui impute la perte d'un mode de vie traditionnel comme un avantage de la civilisation.

Militantes et militants d'Unifor

Les recommandations finales de la Commission de vérité et de réconciliation sont un appel à l'action. Unifor affirme que le gouvernement doit mettre en œuvre intégralement toutes les recommandations, ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Unifor doit continuer de sensibiliser la population et d'appuyer les Autochtones dans la protection des terres et de l'eau.

Dans l'ensemble du pays, des membres autochtones et de couleur

d'Unifor travaillent en toute solidarité pour déclencher un changement positif, sensibiliser la population et continuer de lutter pour ces droits.

Nous devons appuyer leurs efforts et nous joindre à eux pour demander respect et réconciliation. Nos systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des égouts nous appartiennent à tous et toutes. Les communautés, et non les sociétés à but lucratif, doivent contrôler les ressources et les services d'approvisionnement en eau. Le maintien de la propriété publique de nos ressources et services d'approvisionnement est la seule façon de protéger nos terres et nos droits.

L'engagement de notre syndicat à l'endroit des principes relatifs aux droits de la personne et à l'égalité peut seulement être réalisé avec la pleine participation et l'engagement de nos dirigeantes et dirigeants ainsi que militantes et militants.

Dans un pays aussi riche que le Canada, nous pouvons et nous devons nous assurer que toute la population a accès à une eau potable, peu importe où elle vit.

**« COMMENT PEUT-IL Y AVOIR
UNE RÉCONCILIATION
DANS UN PAYS OÙ
CE GENRE D'INÉGALITÉ EST CONSIDÉRÉ
COMME ACCEPTABLE? »**

RÉSERVE SHOAL LAKE N° 40
CHEF [ERWIN REDSKY](#)



#BoilNoMore

**Service d'éducation
Bureau national
1.800.268.5763**

**Centre d'éducation d'Unifor
Port Elgin (Ontario)
1.800.265.3735**

Courriel : education@unifor.org

